



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 13 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union européenne autorisée à imposer des tarifs douaniers dans le cas Boeing à l'Organisation Mondiale du Commerce

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **Franck Riester**, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, prennent acte de la décision autorisant l'Union européenne à prendre des sanctions tarifaires contre des produits américains en raison de leurs soutiens abusifs à Boeing, pour des exportations à hauteur de 4 milliards de dollars.

Ce contentieux Airbus/Boeing est vieux de 15 ans et nous avons toujours indiqué aux Etats-Unis notre volonté d'une solution à l'amiable. Malgré nos demandes répétées, les Etats-Unis ne se sont jamais véritablement engagés dans cette voie. Au contraire, ils frappent de surtaxes certaines exportations européennes, au titre de nos soutiens à Airbus.

Cet été encore, nous avons une nouvelle fois tendu la main vers les Etats-Unis et nous sommes assurés qu'Airbus est désormais en parfaite conformité avec les règles de l'OMC. Les taxes américaines ne sont donc pas justifiées et devraient être retirées immédiatement. Dans le contexte actuel, les sanctions commerciales ne font que pénaliser davantage nos économies qui font face à une crise sans précédent.

Nous préférierions bien entendu éviter l'imposition mutuelle de sanctions. Mais à partir du moment où les Etats-Unis ne retirent pas leurs propres taxes sur nos produits, nous devons rééquilibrer le rapport de forces et faire preuve de fermeté. C'est pourquoi l'UE doit imposer des sanctions dès que l'OMC l'y aura formellement autorisée.

Une résolution de ces différends, qui durent depuis trop longtemps, est urgente. Dans un esprit de compromis, l'Union européenne a fait des propositions aux Etats-Unis pour trouver un règlement aux deux différends en cours. Nous continuons à appeler à une résolution rapide et négociée de ces différends.

En l'absence de solution négociée et tant que les sanctions américaines injustifiées sont maintenues, l'Union européenne devra exercer ses droits de sanctions.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet de Franck Riester

01 53 18 41 13
01 43 17 73 20

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
presse.comext@diplomatie.gouv.fr